

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ARGENTEUIL  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

**PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle communautaire, 567, chemin du Village, le mercredi, 14 mars 2007, à laquelle sont présents Mesdames les conseillères Rita O'Donoghue et Mona Wood ainsi que Messieurs les conseillers Timothy Watchorn et Gilles Coutu formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Michel Plante.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

À 19h30, Monsieur le maire Michel Plante constate le quorum et après un moment de silence, le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

Messieurs les Conseillers Claude Lemire et Owen LeGallee sont absents.

Monsieur le Maire propose une période de question spéciale relative au nouveau rôle d'évaluation et son effet sur le compte de taxe 2007, ait lieu suite à l'item 3.5.1.

**44.03.07 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue  
Et unanimement résolu :

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

**ORDRE DU JOUR**

**Session ordinaire du 14 mars 2007**

- |            |  |  |
|------------|--|--|
| <b>1</b>   |  | Ouverture de l'assemblée à la salle communautaire du<br><b>567, chemin du Village</b>    |
| <b>2</b>   |  | <b>Adoption de l'ordre de jour</b>   |
| <b>3</b>   |  | <b>ADMINISTRATION</b>  |
| <b>3 1</b> |  | <b>Approbation des procès-verbaux</b>  |
| <b>3 2</b> |  | <b>Finance</b>   |
| 3 2 1      |  | Bordereau de dépenses  |
| 3 2 2      |  | États des revenus et dépenses  |
| 3 2 3      |  | Annulation du solde sur règlements d'emprunt fermés                                      |
| <b>3 3</b> |  | <b>Correspondance</b>  |
| 3 3 1      |  | Tricentris : statistiques  |
| 3 3 2      |  | Fondation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme : invitation au tournoi de golf          |
| 3 3 3      |  | Conseil de la culture des Laurentides : guide d'information                              |
| 3 3 4      |  | SADC : Réno-façade   |
| 3 3 5      |  | Commission de la représentation électorale du Québec : division des districts électoraux |

## **Municipalité de Morin-Heights**

3	3	6	Ville de Laval : festival de chant
3	3	7	Fonds d'emprunt communautaire féminin : demande de commandite
3	3	8	Ministre des affaires municipales et des régions : orientations gouvernementales en matière d'aménagement
3	3	9	Fédération québécoise des municipalités : conseil permanent sur les services policiers du Québec
3	3	10	Fédération québécoise des municipalités : contrats pour le transport en commun
3	3	11	Commission scolaire des Laurentides : demande d'aide financière
3	3	12	Loisirs Laurentides : Jeux du Québec
3	3	13	Fédération québécoise des municipalités : demande d'accompagnement
3	3	14	Club optimiste de Saint-Sauveur : demande d'appui financier
3	3	15	Fondation médicale des Laurentides : Rapport mensuel
3	3	16	Commission scolaire Sir Wilfrid Laurier : plan triennal pour les immeubles
<b>3</b>	<b>4</b>		<b>Personnel</b>
3	4	1	Embauche – poste temporaire de commis-perception
3	4	2	Embauche – poste à temps partiel de commis-perception
3	4	3	Nomination – poste de comptable
<b>3</b>	<b>5</b>		<b>Résolution</b>
3	5	1	Vente de terrain
<b>3</b>	<b>6</b>		<b>Réglementation</b>
<b>4</b>			<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>Rapport mensuel du Directeur</b>
<b>4</b>	<b>2</b>		<b>Personnel</b>
<b>4</b>	<b>3</b>		<b>Résolution</b>
4	3	1	Demande au Ministère des transports du Québec
4	3	2	Entente intermunicipale concernant la fourniture de service de protection incendie sur la rue Mayer's nest à Saint-Adolphe d'Howard
<b>4</b>	<b>4</b>		<b>Réglementation</b>
4	4	1	Avis de motion – Règlement 422 concernant la circulation et le stationnement
<b>5</b>			<b>TRAVAUX PUBLICS</b>
<b>5</b>	<b>1</b>		<b>Rapport mensuel du Directeur</b>
<b>5</b>	<b>2</b>		<b>Personnel</b>
5	2	1	
<b>5</b>	<b>3</b>		<b>Résolution</b>
5	3	1	Appel d'offres – chemin Petite Suisse
5	3	2	Contrat de réfection – Pont Bourdon
<b>5</b>	<b>4</b>		<b>Réglementation</b>
<b>6</b>			<b>ENVIRONNEMENT</b>
<b>6</b>	<b>1</b>		<b>Rapports mensuels du Directeur et l'inspecteur en Environnement</b>
<b>6</b>	<b>2</b>		<b>Personnel</b>
<b>6</b>	<b>3</b>		<b>Résolution</b>
6	3	1	Dossier de mise aux normes des réseaux d'eau potable
6	3	2	Redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles
6	3	3	Appel d'offres – collecte des matières résiduelles
6	3	4	Prolongation du contrat de collecte des matières résiduelles
6	3	5	Gestion des matières résiduelles ultimes
6	3	6	Politique relative aux secteurs desservis par les réseaux d'eau potable de la municipalité
6	3	7	Politique relative à l'établissement de réseaux privés d'eau potable et d'égout sur le territoire
<b>6</b>	<b>4</b>		<b>Réglementation</b>
6	4	1	Adoption du Règlement 421 – remplacement de la conduite d'eau potable – chemin du Lac Echo
<b>7</b>			<b>URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE</b>
<b>7</b>	<b>1</b>		<b>Rapport mensuel du Directeur</b>
<b>7</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme</b>
<b>7</b>	<b>2</b>		<b>Personnel</b>

## **Municipalité de Morin-Heights**

<b>7</b>	<b>3</b>	<b>Résolution</b>
7	3	1 PIIA – 601, Route 364
7	3	2 Projet de lotissement – Partie des lots 31A, 32B et 32C, rang 2
7	3	3 Dérogation mineure – 111, Green Acres
7	3	4 PIIA – 562, chemin du Village
<b>7</b>	<b>4</b>	<b>Réglementation</b>
<b>8</b>		<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
		<b>SERVICES À LA COMMUNAUTÉ</b>
<b>8</b>	<b>1</b>	<b>Affaires communautaires</b>
<b>8</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>8</b>	<b>2</b>	<b>Rapport mensuel de la Directrice</b>
<b>8</b>	<b>3</b>	<b>Personnel</b>
8	3	1 Embauche – patrouilleur des pistes de ski de fond
<b>8</b>	<b>4</b>	<b>Résolution</b>
8	4	1 Loppet Morin-Heights Viking 2007
8	4	2 Renouvellement – contrat de gazon, fleurs et terrain de soccer 2007
<b>8</b>	<b>5</b>	<b>Réglementation</b>
<b>9</b>		<b>Affaires nouvelles</b>
<b>10</b>		<b>Période de questions</b>
<b>11</b>		<b>Levée de l'assemblée</b>

### **45.03.07 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

---

Le procès-verbal de la session ordinaire du 14 février 2007 et de la session d'ajournement du 15 février 2007 ont été remis aux membres du conseil par le biais du cahier d'assemblée.

En conséquence, le Directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn  
Et unanimement résolu :

Que le conseil adopte le procès-verbal de la session ordinaire du 14 février 2007 et de la session d'ajournement du 15 février 2007.

### **46.03.07 BORDEREAU DES DÉPENSES**

---

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de février 2007 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur cahier d'assemblée ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Le conseil a étudié les listes lors du Comité plénier et :

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que le conseil approuve les comptes tel que détaillés dans les listes déposées.

**Municipalité de Morin-Heights**

	<b>Payé d'avance</b>	<b>À payer</b>	<b>Total</b>
Comptes à payer : du 1er au 28 février 2007			188 005,51 \$
Comptes payés d'avance au 28 février 2007	108 058,77 \$		108 058,77 \$
<b>Total des achats du 1er au 28 février 2007</b>			<b>296 064,28 \$</b>
Incompressibles débits bancaires du mois précédent			29 053,23 \$
<b>Total des dépenses du 1er au 28 février 2007</b>			<b>325 117,51 \$</b>
Salaires nets février 2007			73 904,36 \$
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>108 058,77 \$</b>		<b>399 021,87 \$</b>

Monsieur le maire et le Directeur Général sont autorisés à faire les paiements.

**ÉTATS DES REVENUS ET DES DÉPENSES**

Le directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des revenus et des dépenses au 28 février 2007 ainsi que l'état des revenus et dépenses du fond de golf au 26 février 2007.

**47.03.07      ANNULLATION DU SOLDE SUR RÈGLEMENTS  
D'EMPRUNT FERMÉS**

Attendu que la Municipalité a entièrement réalisé l'objet des règlements 314, 315 et 353 et que le financement permanent des coûts a été effectué comme suit :

<b>Numéro de dossier</b>	<b>Numéro de règlement</b>	<b>Titre</b>	<b>Emprunt approuvé</b>	<b>Montant financé</b>	<b>Solde à annuler</b>
236367	314	Aqueduc route 329	850 000 \$	289 210 \$	560 790 \$
235420	315	Aqueduc Bastien Terrain Lot 45	45 000 \$	40 363 \$	4 637 \$
241133	353	Barrage Guenette	100 800 \$	97 393 \$	3 407 \$

Attendu qu'il existe à l'égard des règlements précités un solde non contracté de l'emprunt approuvé par la Ministre des Affaires municipales et des Régions qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements 314, 315, 353 en conséquence;

Il est proposé Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

## **Municipalité de Morin-Heights**

Que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement 315 soit réduit de 45 000 \$ à 40 363 \$.

Que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement 353 soit réduit de 100 800 \$ à 97 393 \$ .

Que le montant de l'emprunt du règlement 314 soit réduit de 850 000 \$ à 289 210 \$ .

Que copie de cette résolution soit transmise à Ministère des Affaires municipales et des Régions.

### **CORRESPONDANCE**

---

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois de février. Le Conseil ayant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le directeur général donnera suite à la correspondance.

#### **48.03.07      EMBAUCHE – POSTE TEMPORAIRE DE COMMIS-PERCEPTION**

---

Considérant le surcroît de travail dû à l'absence d'une employée en congé de maladie;

Considérant que les crédits sont disponibles au budget;

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise l'embauche de madame Marie Claude Lecault au poste temporaire, cinq jours semaine, de commis perception pour un terme maximal de six mois, selon les termes de la convention collective de travail.

#### **49.03.07      EMBAUCHE – POSTE PERMANENT À TEMPS PARTIEL DE COMMIS-PERCEPTION**

---

Considérant qu'il y a lieu de combler un poste permanent de commis-perception à temps partiel à l'administration, à raison de trois jours/semaine;

Considérant que les crédits sont disponibles au budget rémunération;

Considérant qu'après analyse, le Comité de travail recommande l'embauche de Madame Natasha Caron;

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil entérine la décision de l'administration d'embaucher Madame Natasha Caron au poste de commis-perception selon les conditions de la convention collective en vigueur.

Que ce Conseil confirme l'embauche de madame Natasha Caron, à titre temporaire, de secrétaire des comités de la famille et des aînés, à raison de deux jours/semaine pour une période s'étendant jusqu'en avril 2008.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **50.03.07      EMBAUCHE – POSTE DE COMPTABLE**

---

Considérant qu'il y a lieu de combler un poste de comptable à l'administration;

Considérant que les crédits sont disponibles au budget rémunération;

Considérant qu'après analyse, le Comité de travail recommande l'embauche de Madame Julie Brazeau;

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil entérine la décision de l'administration d'embaucher Madame Julie Brazeau au poste de comptable aux conditions établies dans la description de poste et selon les termes de l'entente de travail et la politique de rémunération des cadres qui font partie intégrante de la présente.

### **51.03.07      VENTE DE TERRAIN**

---

Considérant l'offre reçue de Monsieur Morido Inagaki au montant de 750 \$ pour l'acquisition du lot 2-75;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accepte l'offre de Monsieur Morido Inagaki et autorise la cession du lot 2-75 pour la somme de 750 \$.

Que le Maire et le Secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les documents afférents.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Le Maire invite les personnes à s'exprimer sur l'augmentation de l'évaluation foncière des propriétés et des répercussions sur le compte de taxe des particuliers.

### **RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR DU SERVICE DES INCENDIES**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport du mois de février 2007 du Directeur du Service des incendies ainsi que la liste des dépenses autorisées durant ces mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **52.03.07      DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

---

Considérant que la zone de 80 Km heure sur la Route 364, direction ouest, débute à la hauteur de la rue des Deux-Rivières à environ 500 mètres de l'intersection de la Route 329 – Chemin du Village;

Considérant que l'intersection de la rue Meadowbrooke et l'augmentation de l'achalandage sur la Route 364 augmente les risques d'accident dans ce secteur;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil demande au Ministère des Transports que la zone de 80Km/h devienne une zone de 70Km/h sur la Route 364 du côté est entre l'intersection du chemin du Village (Route 329 sud) jusqu'au pont de la Rivière à Simon sur une distance de 890 mètres environ et, du côté ouest du chemin du Village jusqu'à l'intersection marquée par les feux de circulation (rue Bennett – Route 329 nord).

Que ce Conseil demande au Ministère des Transports qu'une étude soit faite à l'effet de remplacer les feux de circulation par un carrefour giratoire à l'intersection des Routes 329 et 364.

### **53.03.07      ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA FOURNITURE DE SERVICE DE PROTECTION INCENDIE SUR LA RUE MAYER'S NEST À SAINT-ADOLPHE D'HOWARD**

---

Considérant la municipalité a reçu un projet d'entente intermunicipale concernant la fourniture de service de protection incendie dans le secteur de la rue Mayer's nest à Saint-Adolphe d'Howard;

Considérant le projet d'entente avec la Municipalité de Saint-Adolphe d'Howard annexé à la présente pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil approuve les termes de l'entente à intervenir et autorise le Maire et le Directeur général à signer le document et à faire toute chose nécessaire dans ce dossier.

### **A.M. 02.03.07      AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 422 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**

---

Avis de motion est donné par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn qu'un règlement concernant la circulation et le stationnement sera déposé lors d'une prochaine session.

Le projet de règlement ayant été remis aux membres du Conseil dans le cahier d'assemblée, le directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de la présentation pour adoption.

**RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR DU SERVICE DES  
TRAVAUX PUBLICS**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur du Service des travaux publics pour le mois de février 2007 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

**54.03.07 APPEL D'OFFRES – CHEMIN PETITE SUISSE**

---

Considérant que les citoyens du secteur ont demandé que le règlement d'emprunt pour la construction de mise aux normes du chemin de la Petite Suisse soit basé sur des prix de soumissions;

Considérant que les plans et devis ont été préparé par l'Équipe Laurence, experts-conseils;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil entérine la décision du Directeur général de procéder à un appel d'offres public dont l'ouverture est prévue pour le 22 mars pour la construction du chemin de la Petite Suisse.

**55.03.07 CONTRAT DE RÉFECTION – PONT BOURDON**

---

Considérant que le pont Bourdon doit être réparé et dans la lettre datée du 8 novembre 2006, la Ministre déléguée aux transports propose une aide financière pour ce faire;

Considérant que l'administration a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réfection du pont;

Soumissionnaires	
Gelco Construction Inc.	Travaux Génie Civil D.B. Inc.
Construction Jomiguy Inc.	
Construction P.P. Gagnon Inc.	

Considérant les appels d'offres reçus :

Soumissionnaires	Prix
Gelco Construction Inc.	58 515,29 \$
Construction Jomiguy Inc.	66 945,63 \$
Travaux Génie Civil D.B. Inc.	94 428,25 \$
Construction P.P. Gagnon Inc.	124 205,50 \$

Considérant que Gilles Taché, ing. recommande la compagnie Gelco Construction Inc.;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn  
Et unanimement résolu :



## **Municipalité de Morin-Heights**

Que ce Conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Gelco Construction Inc. pour le montant de 58 515,29 \$.

Que ce contrat est conditionnel à la confirmation de subvention du Ministère des transports du Québec.

### **RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR ET DE L'INSPECTEUR EN ENVIRONNEMENT**

---

Le directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur et l'inspecteur en environnement pour le mois de février 2007 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

#### **56.03.07 DOSSIER DE MISE AUX NORMES DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE**

---

Considérant que le Directeur général a déposé au Conseil une lettre que monsieur le Maire a adressée à madame Nathalie Normandeau, ministre des affaires municipales et des régions qui fait état de la problématique et de l'impasse financière dans le dossier de mise aux normes des réseaux de distribution d'eau potable;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil appuie monsieur le Maire dans sa démarche visant à réaliser les études et travaux supplémentaires de mise aux normes demandés par les ministères, sans alourdir le fardeau fiscal des usagers des différents réseaux d'eau potable.

#### **57.03.07 REDEVANCES EXIGIBLES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES**

---

Considérant que la Municipalité a payé 8 098,40 \$ en redevance pour l'élimination des matières résiduelles pour la période se terminant le 31 octobre 2006;

Considérant que la Municipalité a reçu une subvention de 6 778,99 \$ pour la même période, ce qui représente une perte de 17% ;

Considérant qu'en vertu du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, « la subvention d'une municipalité admissible doit être au moins équivalente au montant des redevances payées, directement ou indirectement, par cette même municipalité relativement à l'élimination des ordures de provenance résidentielle résiduelles »;

Considérant que la subvention provenant des redevances versées doivent être dirigée vers la réalisation du Plan de gestion des matières résiduelles;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Considérant que la réalisation des objectifs du Gouvernement en matière de Gestion des matières résiduelles alourdi le fardeau fiscal des citoyens;

Considérant que le calcul de la subvention accordée à la municipalité en fonction du nombre d'habitants pénalise les municipalités dont une partie de leur population n'est pas reconnue par le Ministère des Affaires municipales et des Régions;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil demande au Gouvernement du Québec de respecter la garantie d'effet neutre pour les municipalités.

Que ce Conseil souligne que cette ponction de 17% dans les redevances versées par la Municipalité représente un handicap sérieux quant à la réalisation du Plan de gestion des matières résiduelles.

Que le Conseil de la MRC des Pays d'en Haut soit saisi de cette affaire.

Que copie de cette résolution soit transmise au Ministre du Développement durable, de l'environnement et des Parcs et à la Ministre des Affaires municipales et des Régions.

### **58.03.07 APPEL D'OFFRES – COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

---

Considérant que le contrat de collecte des matières destiné à l'élimination et la collecte des matières recyclables viennent à échéance le 15 avril prochain;

Considérant la proposition déposée par l'administration;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise le Directeur général à procéder à un appel d'offres publiques pour la gestion des matières résiduelles pour les trois prochaines années.

### **59.03.07 PROLONGATION DU CONTRAT DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

---

Considérant que le contrat de collecte des matières destiné à l'élimination et la collecte des matières recyclables viennent à échéance le 15 avril prochain;

Considérant que le délai pour réaliser cette procédure est très court;

Considérant la lettre adressée par le Directeur général à la compagnie Services Environnementaux Lachute à l'effet de prolonger le contrat actuel pour une période d'un mois;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil entérine la décision de l'administration à l'effet de prolonger le contrat de collecte des ordures ménagères de cinq collectes et celles des matières recyclables de deux collectes.

Que le maire et le Directeur général soient autorisés à signer tout document et à faire les paiements relatifs à cette entente.

### **60.03.07      GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ULTIMES**

---

Considérant que le Gouvernement du Québec a adopté la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, dont l'objectif est de mettre en valeur au moins 65 pour cent des matières résiduelles;

Considérant que le Comité de l'environnement de la MRC des Pays d'en Haut a eu mandat d'étudier les différents moyens d'atteindre cet objectif sur le territoire;

Considérant que l'étude démontre que même les municipalités les plus performantes ayant choisi les collectes à trois voies ne rencontrent pas l'objectif gouvernemental après neuf ans de d'expériences;

Considérant que les mesures actuelles mise en place par l'administration soit la collecte des matières recyclables, l'Éco centre et la collecte des Déchet Domestique Dangereux ne produise qu'un taux de récupération de 26%;

Considérant que le projet de partenariat avec la MRC des Laurentides pour la mise en place usine de tri-compostage à bioréacteur permettrait de rencontrer les objectifs environnementaux en conservant la collecte à deux voies;

Considérant que ce projet de partenariat assure la pérennité de la mise en œuvre de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* sur le territoire des Pays d'en Haut;

Considérant que le partenariat des municipalités dans la propriété des équipements de valorisation permettra aux élus de contrôler les coûts de gestion des matières résiduelles;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil appuie le projet présenté par le Comité de l'environnement de la MRC des Pays d'en haut à l'effet de conclure une entente de partenariat avec la MRC des Laurentides pour la mise en place usine de tri-compostage à bioréacteur « Conporec » et en conséquence, demande au Conseil des Maires que la MRC délègue un comité de négociations dans le meilleur délai.

Que ce Conseil avise la MRC des Pays d'en Haut que la Municipalité de Morin-Heights appuierait une déclaration de compétence par la MRC pour la disposition des matières putrescibles et à enfouir incluant la construction et l'exploitation d'une usine tri-compostage à bioréacteur advenant qu'une entente soit conclue avec la MRC des Laurentides et suite à la présentation du plan financier du projet.

**Municipalité de Morin-Heights**

**61.03.07 POLITIQUE RELATIVE AUX SECTEURS DESSERVIS  
PAR LES RÉSEAUX D'EAU POTABLE DE LA  
MUNICIPALITÉ**

---

Considérant qu'il y a lieu que la municipalité se dote d'une politique relative aux secteurs desservis par les réseaux d'eau potable de la municipalité;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn  
Et unanimement résolu:

Que ce Conseil adopte la Politique intitulée « Politique relative aux secteurs desservis par les réseaux d'eau potable de la municipalité » datée de ce jour et annexée à la présente.

**62.03.07 POLITIQUE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DE  
RÉSEAUX PRIVÉS D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT SUR  
LE TERRITOIRE**

---

Considérant qu'il y a lieu que la municipalité se dote d'une politique relative à l'établissement de réseaux privés d'eau potable et d'égout sur le territoire;

Il est proposé par Conseiller Timothy Watchorn  
Et unanimement résolu:

Que ce Conseil adopte la Politique intitulée « Politique relative à l'établissement de réseaux privés d'eau potable et d'égout sur le territoire » datée de ce jour et annexée à la présente.

**63.03.07 ADOPTION DU RÈGLEMENT 421 – REMPLACEMENT  
DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE – CHEMIN DU  
LAC ECHO**

---

Les membres du Conseil renoncent à la lecture du règlement 421 et le Directeur général en donne les grandes lignes.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil adopte le règlement numéro 421 comme suit :

**Règlement 421**

Qui décrète les travaux de remplacement de la conduite de distribution de l'eau potable sur le chemin du Lac Echo dans le cadre du programme de remboursement de la taxe d'accise sur l'essence et un emprunt pour y pourvoir

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a établi que le versement des montants provenant de la taxe d'accise sur l'essence doivent être lié en priorité à la réfection des réseaux de distribution d'eau potable;

## **Municipalité de Morin-Heights**

- ATTENDU QUE la Municipalité a mise en marche un programme de mise à niveau du réseau d'alimentation et de distribution d'eau potable du Village;
- ATTENDU QUE dans la continuité de ce programme s'inscrit le projet de remplacement de la conduite situé sous le chemin du Lac-Écho;
- ATTENDU QUE le Ministre des Affaires municipales a confirmé le 17 janvier 2007 sa recommandation à l'effet que la somme de 563 560\$ soit versé à la Municipalité pour la réalisation de ce projet;
- ATTENDU QU' un avis de motion avec dispense de lecture a été donné par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn à la session du Conseil du 15 février 2007;

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT SUJET AUX APPROBATIONS REQUISES PAR LA LOI CE QUI SUIT À SAVOIR :

### ARTICLE 1

Le Conseil décrète des travaux de remplacement de 525 mètres de conduites de 200mm de diamètre et l'ajout de 62 mètres de conduites pluvial de 450 mm de diamètre, les branchements de services , les travaux de structures de chaussées et l'aménagement des abords de chaussés et autres travaux connexes le tout le long du Chemin du Lac-Écho entre le chemin du Village et la rue Sunset, les honoraires professionnels et autres frais incidents pour un montant total de 794,050 \$ tel qu'il appert à l'estimation budgétaire préparé par l'Équipe Marcel Laurence, Experts-Conseils daté du 2 novembre 2006 en annexe A .

### ARTICLE 2

Le Conseil décrète une dépense n'excédent pas 794,050 \$ pour l'application du présent règlement et un emprunt jusqu'à concurrence du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

### ARTICLE 3

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement le versement du montant provenant d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution de Québec tel que détaillé dans la lettre du Ministère des Affaires municipales et des Régions datée du 17 janvier 2007, présentée en annexe B.

### ARTICLE 4

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisé par le présent règlement soit plus élevée que le montant effectivement dépensé en rapport à cette appropriation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avère insuffisante.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le secteur desservis par le "Réseau de distribution d'eau potable du Village" tel que montré à l'annexe C jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

### ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Michel Plante

Maire

---

Yves Desmarais

Directeur général  
Secrétaire-trésorier

### RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur du Service d'urbanisme pour le mois de février 2007 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

### **64.03.07** PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

---

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 13 février 2007.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 13 février 2007 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

### **65.03.07** PIIA – 601, ROUTE 364

---

Considérant que le Service de l'urbanisme a reçu une demande de permis pour l'affichage afin d'implanter une nouvelle enseigne sur poteau pour la propriété au 601, Route 364, dans la zone O-CV-37;

Considérant que cet immeuble est soumis au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Considérant que cette demande a été étudié par le Comité consultatif d'urbanisme que le Comité est favorable à l'implantation de l'enseigne par la résolution 03.02.07;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise l'inspecteur en bâtiment à émettre le permis pour un enseigne situé au 601, Route 364.

### **66.03.07      PROJET DE LOTISSEMENT – PARTIE DES LOTS 31A, 32B ET 32C, RANG 2**

---

Considérant qu'un projet de lotissement initié par la Municipalité pour les parties de lots 31A, 32B et 32C, rang 2 a été déposé pour validation au Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que ce projet de lotissement fait partie des négociations entre les propriétaires du terrain et la municipalité dans le dossier des puits d'alimentation en eau potable pour le réseau d'aqueduc;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil par la résolution 04-02-07 d'approuver le projet de lotissement tel que montré sur le plan projet préparé par Richard Barry, a.g., sous les minutes 3402 en date du 14 août 2006 et suggère les éléments suivants:

- obligation de respecter le plan de lotissement préparé par Richard Barry, a.g. sans possibilité aucune de morceler et de modifier ces lots une fois enregistré au service du cadastre;
- favoriser l'exploitation du lien avec le chemin du Village afin de boucler un circuit piétonnier et cyclable;
- inciter le propriétaire à étudier la possibilité d'enfouir le réseau de distribution d'utilité pour ce secteur;
- favoriser définitivement le lien physique à partir de la rue du Midi

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu:

Que ce Conseil autorise l'inspecteur en bâtiment à émettre le permis selon le plan soumis et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme pour les parties des lots 31A, 32B et 32C, rang 2.

### **67.03.07      DÉROGATION MINEURE – 111, GREEN ACRES**

---

- Monsieur le maire ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 21h18 ;
- Monsieur le Maire lit la proposition et explique la teneur de la dérogation demandée.
- Monsieur le Maire invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoqué à cette assemblée par avis public daté du 16 février 2007 à intervenir dans ce dossier.

## **Municipalité de Morin-Heights**

Le Conseil procède à l'adoption de la résolution suivante :

Considérant que le Conseil a reçu une demande de dérogation mineure visant à modifier une disposition du règlement de zonage afin de légaliser l'implantation du bâtiment existant situé sur une partie le lot 3 206 510 ;

Considérant que la demande vise l'immeuble située au 111, rue Green Acres dans la zone Ra-26 ;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la dérogation par la résolution 05-02-07;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu

Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accorde la dérogation mineure à l'effet de réduire la marge de recul arrière de 10 mètres à 6.1 mètres, tel que montré sur le plan daté du 15 décembre 2006 préparé par Jean Blondin, a.g., minutes 37972.

### **68.03.07 PIIA – 562, CHEMIN DU VILLAGE**

---

Considérant que le Service de l'urbanisme a reçu une demande pour un permis d'affichage afin d'implanter une nouvelle enseigne sur poteaux pour la propriété située au 562, chemin du Village, dans la zone OCV-40;

Considérant que cet immeuble est soumis au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et demande qu'une seconde proposition leur soit soumis;

Considérant que le Conseil désire accélérer la processus dans la mesure où leur proposition est respectée;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu

Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise l'inspecteur en bâtiment à émettre le permis pour l'enseigne de la propriété sise au 562, chemin du Village, sur le lot 33A-5, rang 2 sitôt que le comité consultatif d'urbanisme aura statué sur l'enseigne.



**AFFAIRES COMMUNAUTAIRES**

---

Madame la Conseillère Rita O'Donoghue dépose son rapport d'activité en relations aux comités régionaux.

**RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE DU  
SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel de la Directrice du Service des loisirs et de la culture pour le mois de février 2007 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

**69.03.07      EMBAUCHE – PATROUILLEUR DES PISTES  
DE SKI DE FOND**

---

Considérant que la municipalité gère le réseau de ski de fond et le corridor aérobique;

Considérant que la Directrice des loisirs et de la Culture a déposé au conseil une description de tâche relative à ce poste en date du 5 mars 2007;

Considérant que les crédits sont disponibles au budget d'opération de ski de fond 2007;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu :

Que ce conseil autorise l'embauche de Monsieur Marc Genier à titre de patrouilleur et agent de billetterie pour travailler les fins de semaine, de 10h00 à 16h00, tel que requis, pour un montant de 55,50 \$ par quart de travail de six heures selon les conditions de neige, le tout tel que détaillé dans le projet d'entente de travail annexé à la présente.

**70.03.07      LOPPET MORIN-HEIGHTS VIKING 2007**

---

Considérant que l'édition 2007 du Loppet de Morin-Heights a attiré plus de 300 skieurs de 4 à 78 ans;

Considérant que cet événement est le résultat de la collaboration entre le Club Viking et le service des loisirs de la municipalité;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil félicite les médaillés et tous les skieurs pour leurs performances.

## **Municipalité de Morin-Heights**

Que ce Conseil félicite les membres du comité organisateur, Maryse Emond, Wilma Wiemer, Erik Vikander, Tim Humphreys, James Jackson, Derek Wills, Jarmila Philypp, Doug Bowes-Lyon et Sylvie Fendle.

Que ce Conseil remercie tous les bénévoles qui ont contribué à la réalisation de cet événement majeur.

### **71.03.07      RENOUVELLEMENT – CONTRAT DE GAZON, FLEURS ET TERRAIN DE SOCCER 2007**

---

Considérant que l'administration recommande au Conseil la reconduction pour une année additionnelle des contrats pour l'entretien des gazons des immeubles municipaux, la plantation et entretien des fleurs, arbustes et plates-bandes et l'entretien des terrains de soccer et de l'école ;

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant.

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise la conclusion d'une entente de gré à gré avec Monsieur Daniel Corbeil pour les contrats suivants :

<b>Contrat</b>	<b>Prix</b>
Plantation et entretien des fleurs, arbustes et plates-bandes	4 176 \$
Entretien des parcs et des espaces verts	7 491 \$
Entretien du terrain de soccer et du terrain de l'école	7 675 \$

Que le Directeur général soit autorisé à signer l'entente et à faire le paiement selon les barèmes prévus au cahier des charges.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Le conseil répond aux questions posées par les citoyens.

### **72.03.07      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue  
Que cette session soit levée à 21h49.

---

Michel Plante  
Maire

---

Yves Desmarais  
Directeur général /  
Secrétaire-trésorier

Douze personnes ont assisté à l'assemblée.